

Sélection AIDE SOIGNANT

Rentrée de Janvier 2023

La rentrée de Janvier 2023 est uniquement réservée aux candidats entrant en formation aide-soignant par la validation par le CFA Santé Social d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Le CFA gère l'ensemble des contrats :

- **Pour un cursus allégé sur 12 mois (si vous êtes titulaire d'un diplôme passerelle) chez OCELLIA Santé Social**
- **Pour un cursus complet sur 15 mois (si vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme passerelle) chez ROCKEFELLER**

N'hésitez pas à les contacter pour la validation de votre projet professionnel

contact@cfa-sante-social.fr ou 04 87 25 46 63